

DELIBERATION
du Conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 14 mars 2019

Délibération n° 2019 – 14/03/2019 – 11

Diplômes universitaires

Le Conseil d'administration

- VU le Code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) rendu en sa séance du 13 février 2019

Après en avoir délibéré

Approuve avec 28 voix pour (unanimité) :

**la création d'un diplôme interuniversitaire – DIU « Fondamentaux du droit rural »
porté par l'UFR DSEP.**

Dijon, le 15 mars 2019

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

*P.J. : Compte rendu des travaux de la Commission de la pédagogie du 28 janvier 2019
Diplômes d'université*

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

DIPLOME D'UNIVERSITE

CP 28 janvier 2019 et CFVU 13 février 2019

Porteur(s) de projet :	Objet :	Observations CP	AVIS CFVU
Hubert BOSSE-PLATIERE UFR DSEP	Création d'un DIU (diplôme inter universitaire) « Fondamentaux du Droit rural »	Pas d'observations	Favorable à l'unanimité